

Commune de DORTAN

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE NANTUA
CANTON D'OYONNAX NORD

COMPTE RENDU

des délibérations du Conseil Municipal du 28 mars 2014, affiché le 4 avril 2014. Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 23 mars 2014, sous la présidence de Marianne DUBARE, Maire de DORTAN.

Étaient présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - André PERRIN - Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID-HENRIET - Alain BRITEL - Nicole RICHARD - Marie-Rose RIZZO - Ludovic SAILLARD - Joël SUBTIL - Agnès DUBOIS - Fabien CHAVET - Nicolas RIPPE - Janine DURET - Isabelle SERRAND - Anaïs JULLIEN - Thierry REBERE - Agnès PRUNIAUX - Hélène JACQUET
Secrétaire de séance Secrétaire adjointe	Anaïs JULLIEN Chantal DEMOULIN
Conseillers en exercice : 19	Présents : 19 Votants : 19

Ouverture de la séance à 19 h.

Suite aux élections du 23 mars 2014, Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que Jean-Pierre MEILLER a démissionné de son poste de conseiller municipal. Il a été remplacé par Isabelle SERRAND figurant sur la liste « En avant Dortan » immédiatement après les 3 membres élus.

Madame le Maire déclare les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Anaïs JULLIEN est désignée en qualité de secrétaire, Anne-Marie FEUGIER et Thierry REBERE sont désignés en qualité d'assesseurs.

Election du Maire

Sous la présidence d'André PERRIN, l'assemblée est appelée à élire son maire. Marianne DUBARE présente sa candidature.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de votants 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 3
- Nombre de suffrages exprimés 16
- Majorité absolue 16

Marianne DUBARE a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

Détermination du nombre d'adjoints

Madame le Maire indique qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire au maximum. Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 5 adjoints. Au vu de ces éléments, Madame le Maire propose le nombre des adjoints au maire de la commune de Dortan à 5, adopté à l'unanimité.

Election des adjoints

Madame le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Deux listes sont soumises au vote :

1^{ère} liste	2^{ème} liste
1. GAILLARD Jean-Claude 2. PERRIN André 3. PRUNIAUX Agnès 4. FEUGIER Anne-Marie 5. DAVID-HENRIET Christophe	1. DURET Janine 2. RIPPE Nicolas 3. SERRAND Isabelle

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de votants	19
- Nombre de suffrages déclarés nuls	0
- Nombre de suffrages exprimés	19
- Majorité absolue	16

La liste de GAILLARD Jean-Claude a obtenue 16 voix et la liste de DURET Janine a obtenue 3 voix.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Jean-Claude GAILLARD. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamations jointe au procès-verbal.

La séance est levée à 19 h 20.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE

La Secrétaire de séance,
Anaïs JULLIEN